



Problème avec un état des lieux (sortie) à venir

Par **Peticor**, le **02/04/2019** à **21:18**

Bonjour,

Merci de me lire.

Je vais essayer d'exposer la situation le plus clairement possible. J'ai emménagé il y a 3 ans, en tant que locataire, dans un appartement meublé qui contenait, entre autres, 2 vieux fauteuils poussiéreux. Etant étudiante, sans voiture, n'ayant pas à l'époque de bons rapports avec ma famille et ne voulant pas garder ces fauteuils chez moi, je les avais confiés à un ami qui s'était chargé de les stocker en lieu sûr. Le problème : Je dois quitter l'appartement, les fauteuils sont à 600 kilomètres de chez moi, mon ami a déménagé entre temps et ne réponds pas aux multiples appels, je n'ai toujours pas de voiture et de plus je suis en litige avec ma propriétaire.

Question : Que faire dans cette situation ? Négocier avec elle directement (sachant que cela va être très rude et qu'elle ne lâchera rien puisqu'elle est radine et mauvaise de façon malade), me mettre dans une panade financière monstre et louer une voiture ?

Combien peut-elle garder de la caution pour 2 (très) vieux fauteuils que personne ne veut chez soi ? Mes parents ne veulent pas déboursier un sou pour la remise en l'état et j'angoisse terriblement à l'idée qu'elle garde la totalité d'un mois de loyer pour 2 fauteuils défraîchis...

Encore une fois, je suis étudiante, je ne connais pas les modalités, je suis perdue et ne vois pas de solution...

Si vous en avez une, ou simplement un conseil ou une information, je suis preneuse.

Je vous remercie chaleureusement !

Par **Lag0**, le **03/04/2019** à **07:21**

Bonjour,

Vous devez, bien entendu, rendre le logement avec ces fauteuils. Si vous ne le faites pas, votre bailleur sera en droit de vous retenir l'achat de nouveaux fauteuils.

Par **morobar**, le **03/04/2019** à **09:15**

Bonjour,

Et si ces 2 vieux fauteuils pourris sont des originaux Louis XV vous en aurez pour 3500 euros.